

LA CHEVIGNOISE - REGLEMENT - EDITION 2024

Article 1 :

Lieux, dates et horaires :

L'Office des Sports et le Service des Sports de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur organisent quatre courses pédestres dénommées « La Chevignoise », le **dimanche 03 novembre 2024** sur le parking du gymnase Jean-Marc Boivin (face au collège C. Claudel), route de Dijon :

- le 5 km : départ prévisionnel à 9h15 (labellisé « Challenge de l'étoile »),
course de 5 km ouverte aux handi-sports,**
- le 1 km départ prévisionnel à 10h15**
- le 2 km: départ prévisionnel à 10h30 (labellisé « Challenge de l'étoile benjamins »),**
- le 10 km: départ prévisionnel à 11h00 (labellisé « Challenge de l'étoile »).**

Les horaires étant prévisionnels, il est demandé aux concurrents d'être présents au **minimum 45 minutes** avant leur épreuve.

Article 2 :

Récupération des dossards (puce intégrée) :

Les dossards et puces seront remis le **samedi 02 novembre 2024 de 10h00 à 19h00 (pas d'inscriptions ce jour)** chez notre partenaire **Terre de Running** – 6 bis rue du Cap vert à Quetigny (21800) ou sur le site de la course le **dimanche 03 novembre 2024 à partir de 8 h30** jusqu'à **45mn** avant le départ de la course considérée.

Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien visible. Chaque participant devra **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard (la puce, à usage unique, intégré au dossard).

Article 3 :

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Benjamins « U14 » (2012-2013), Minimes « U16 » (2010-2011), Cadets « U18 » (2008-2009), Juniors « U20 » (2006-2007), Espoirs « U23 » (2003 à 2005), Seniors (1991 à 2002), Master 0 (1986 à 1990), Master 1 (1981 à 1985), Master 2 (1976 à 1980), Master 3 (1971 à 1975), Master 4 (1966 à 1970), Master 5 (1961 à 1965), Master 6 (1956 à 1960), Master 7 (1951 à 1955), Master 8 (1946 à 1950), Master 9 (1941 à 1945) et Master 10 (1940 et avant).

Article 4 :

Inscription (hors frais prestataire en ligne) : le droit d'inscription s'élève à :

- les 1 km et 2 km : 1 € par participant,
- 5 € (via le site Internet) ou 6 € (par courrier) pour le 5 km (**limité à 250 dossards**)
- 11 € (via le site Internet) ou 12 € (par courrier) pour le 10 km (**limité à 750 dossards**)

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies :

- bulletin d'inscription complet
- le règlement à l'ordre du « Trésor Public »
- Le Parcours Prévention Santé (PPS) <https://pps.athle.fr/> de moins de 3 mois à date de la course ou d'une photocopie de la licence « compétition » F.F.A. 2024/2025.

Le dossier complet peut être déposé ou envoyé au Service des Sports – 26 route de Bressey – 21800 Chevigny-St-Sauveur **jusqu'au vendredi 25 octobre 2024** (cachet de la poste faisant foi) ou déposé au magasin **Terre de Running** de Quetigny (6 bis rue du Cap Vert) **jusqu'au samedi 26 octobre 2024.**

Inscription en ligne : possibilité de s'inscrire en ligne **jusqu'au mercredi 30 octobre 2024 minuit** sur : www.chevigny-saint-sauveur.fr dans la limite des places disponibles.

L'inscription ne sera validée que si Parcours Prévention Santé (PPS) ou la licence «compétition» FFA 2024/2025 est fourni(e). Les frais d'inscription sont à votre charge. **Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.**

Article 5 :

Classement et récompenses :

- Des **coupes et médailles** récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « SCRATCH » et le **1^{er} de chaque catégorie.**

- **Primes sur le 10 km** : 900€ au total seront attribués aux **cinq premiers** hommes et femmes « SCRATCH » (1^{er} : 175€, 2^{ème} : 125€, 3^{ème} : 75€, 4^{ème} : 50€ et 5^{ème} : 25€).

- **Primes aux records sur le 10 km (sur la base des records de l'épreuve) :**

➡ 100€ si record battu : 29mn53s (H - 2021 et 2022) et 34mn21s (F - 2022).

- **Primes sur le 5 km** : 300€ au total seront attribués aux 3 premiers hommes et femmes « SCRATCH » (1^{er} : 75€, 2^{ème} : 50€, 3^{ème} : 25€).

- **Primes aux records sur le 5 km (sur la base des records de l'épreuve) :**

➡ 50€ si record battu : 16mn23s (H - 2022) et 19mn28s (F - 2022).

- Un **lot** sera remis aux coureurs du 5 et 10km (dans la limite du stock).

- une médaille sera remise aux coureurs du 1 et 2 km (dans la limite du stock)

Article 6 :

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication de l'Office des Sports ou du Service des Sports y compris sur le(s) site(s) Internet ou sur tous autres supports de communication (Facebook notamment).

Article 7 :

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et vers le 5ème kilomètre pour le 10 km.

Article 8 :

Assurance et responsabilité :

L'Office des Sports et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance auprès de PNAS (contrat n°OR207266) a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9 :

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, de la météo ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10 :

Surveillance médicale :

Un poste de secours fixe de la Protection Civile se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera également présent.

Article 11 :

Douches :

Les douches du gymnase Jean-Marc Boivin seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12 :

Sites Internet :

Tous les résultats seront disponibles sur le site de la ville (<http://www.chevigny-saint-sauveur.fr/>) et sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne Franche-Comté (bourgogne-franchemonte.athle.fr/).